

SAPEURS POMPIERS DE L'AIN

ANNEXE 1 GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

ARI Protection

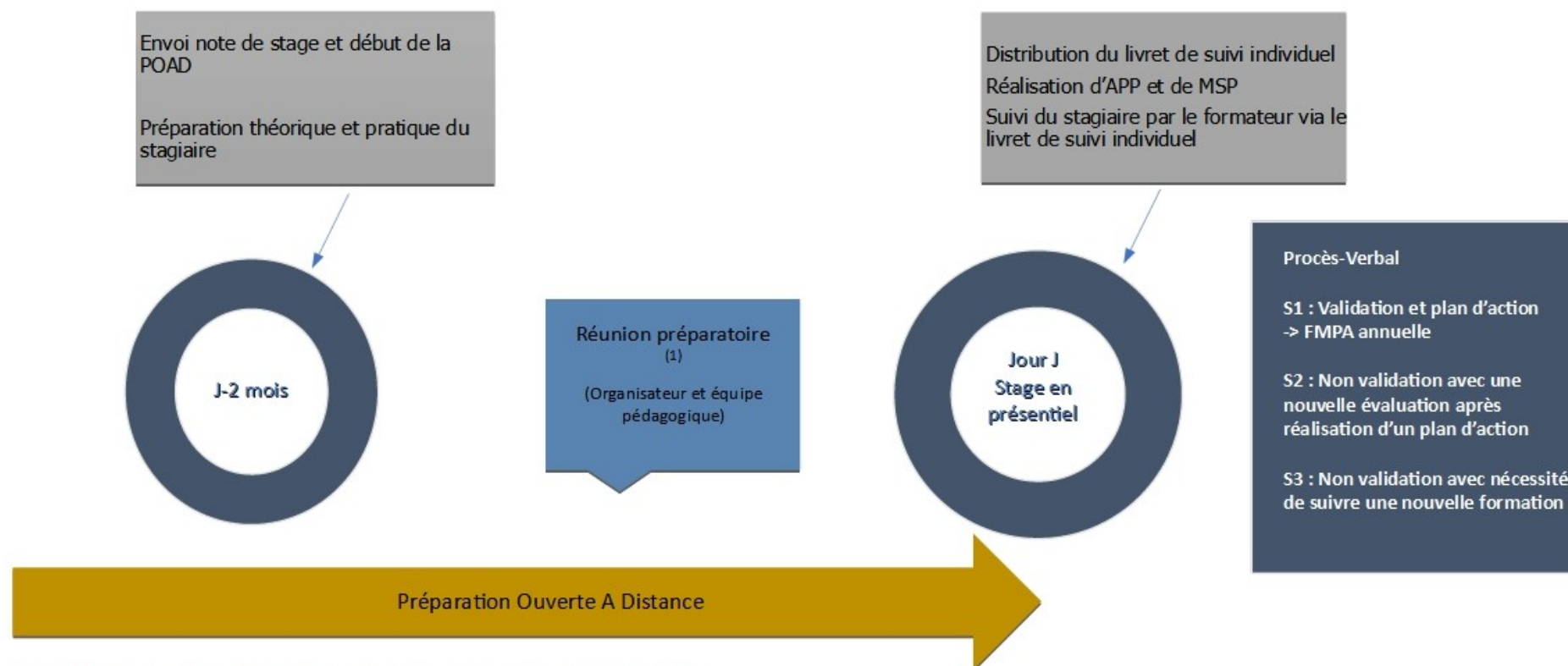
A qui est destiné ce guide ?.....	4
Comprendre la chronologie de la formation.....	4
Organiser la formation.....	5
Organiser une réunion préparatoire.....	7
Mettre en œuvre la formation.....	8
Modalités d'évaluation.....	9
L'évaluation des compétences transversales par l'équipe pédagogique.....	11
Concevoir et animer des MSP.....	12
Concevoir et animer APP.....	13
Thèmes de MSP à proposer.....	14
L'apprenant s'auto-évalue.....	15
Le formateur évalue les performances de l'apprenant.....	16
Fiches « guides » APP.....	17
Procès-Verbal d'attribution des compétences ARI Protection.....	21

A qui est destiné ce guide ?

Il s'adresse à l'ensemble des CPINI dotés d'ARI et conventionnés avec le SDIS de l'Ain, ainsi qu'aux CIS dont l'emploi opérationnel se limite à une mission de protection incendie. Ce référentiel s'adresse par ailleurs à toute personne impliquée dans cette formation :

- Équipe pédagogique (concepteurs, formateurs, experts)
- Apprenants
- Organismes de formation
- Accompagnateurs de proximité en CIS et en CPINI
- Référents ARI Protection
- Chefs de CIS et de CPINI

Comprendre la chronologie de la formation



(1) Réunion préparatoire pouvant être réalisée en présentiel, en visio, par téléphone...

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	
PUBLIC VISE	Sapeurs-Pompiers Volontaires des CPINI dotés d'ARI et conventionnés avec le SDIS de l'Ain, ainsi qu'à ceux des CIS dont l'emploi opérationnel se limite à une mission de protection incendie.
CONDITIONS D'ACCÈS	Être Sapeur-Pompier Volontaire de 2ème classe
PRÉ-REQUIS	SPV ayant validé la formation « Protection Incendie »
OBJECTIFS	- Porter l'ARI dans le respect des consignes de sécurité et des procédures opérationnelles - Réaliser des sauvetages selon la méthode AIDES - Participer à une opération sous l'autorité d'un Commandant des Opérations de Secours (COS) - Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et matériels.
REFERENCES RÉGLEMENTAIRES	Arrêté du 22 août 2019 relatif à la formation des SPP et des SPV, RIOFE ARI CPINI du SDIS01
ÉVALUATION	CERTIFICATIVE Évaluation auto-diagnostic : NON Évaluation formative critériée : OUI
AGRÉMENT	Sans objet
ACCÈS EN DISPENSE DE FORMATION	NON
CONTRAINTES PHYSIOLOGIQUES	Formateur : NON Apprenant : OUI Assistant : NON
FMPA	OUI annuellement
PV DE STAGE ET ÉMARGEMENT	OUI
DOCUMENT DÉLIVRÉ SI VALIDATION	Attestation « ARI Protection »
EMPLOI OPÉRATIONNEL	ÉQUIPIER ARI PROTECTION
DOCUMENTS OU ÉLÉMENTS A FOURNIR	LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL, 1 par apprenant (Annexe 2) TABLEAU SYNTHÈSE DES MSP, 1 par apprenant (Page 13) FICHE D'AUTO-DIAGNOSTIC, 2 par apprenant (Page 14) FICHE D'ÉVALUATION FORMATIVE CRITERIEE, 1 par apprenant (page 15) GUIDE ACCOMPAGNEMENT ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE x 1

ORGANISATION DE LA FORMATION

TYPE DE FORMATION	Formation non intégrée
LIEUX	En CPINI doté d'ARI ou en CIS assurant la mission protection
DURÉE	POAD : Estimée à 4 heures (En autonomie) Session en présentiel : 8 heures (1 jour)
NOMBRE D'APPRENANTS	8
NOMBRE DE FORMATEURS	1 formateur pour 4 apprenants
ASSISTANT LOGISTIQUE	Maximum 1 assistant.
CONDUCTEUR MANŒUVRANT	Sans objet
EXPERT	OUI en fonction des APP demandés
MANŒUVRE DE NUIT	Non prévue
DOCUMENTS STAGIAIRES	ENASIS
EFFETS	EPI FEU + changes

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

FORMATEURS	2 formateurs qui devront : - Avoir suivi le stage « Référent ARI Protection » ; - Être titulaire de la formation « Accompagnateur de proximité » ; - Être titulaire à minima de la formation « Protection incendie » ; - Être à jour de formation continue ou de professionnalisation (FMPA).
LOGISTICIEN	Mise en place de MSP Utilisateur compresseur d'air Plastron
ÉVALUATEURS	Évaluation continue et certificative
JURY	Composition de la commission → Cf. RIOFE ARI Protection

LOGISTIQUE

ENGIN	1 EPT d'un CPINI ou CIS support de la formation
MATÉRIEL	1 ARI complet par apprenant (Fournis par les CPINI/CIS) Optionnel selon disponibilité : - Machine à fumée du groupement - 2 mannequins Incendie - Gyrophare orange

Organiser une réunion préparatoire

La gestion de l'articulation générale de la formation repose sur l'implication, la communication et la coordination des membres de l'équipe pédagogique (Cf. chronogramme en page 3 du présent guide).

Une ou plusieurs réunions de coordination sont organisées et animées par les formateurs. Placées en amont de la formation, elles ont pour objet :

- La préparation des MSP ;
- La préparation de la logistique nécessaire au bon déroulement de la formation ;
- L'identification des différents CPINI/CIS qui accueilleront la formation ;
- La répartition des différentes tâches à accomplir (Préparation des MSP, contact avec les entreprises, les autres services, impression des fiches de suivi individuel...)

Les outils de communication tels que les groupes de discussion instantanée, le téléphone et les mails doivent être privilégiés pour la coordination et les échanges de l'équipe pédagogique.

La formation présentielle s'organise de manière préférentielle, au choix de l'équipe pédagogique et après accord de l'organisateur de formation, en CPINI doté d'ARI ou en CIS assurant la mission protection. Les compresseurs des CIS qui en sont dotés pourront être mis à disposition pour le gonflage des bouteilles. L'accord du chef de CPINI/CIS est recherché par l'organisateur de la formation.

L'équipe pédagogique s'assure en amont de la formation de disposer des sites suffisants en nombre et intérêt pédagogique afin d'assurer des MSP se rapprochant le plus possible de la réalité (Calage lors des réunions de coordination).

A ce titre, elle peut solliciter l'organisateur pour la rédaction et l'envoi des courriers et e-mails de demande d'autorisation auprès d'organismes, d'établissements publics, ou privés, ou tout autres responsables des sites identifiés.

Des demandes verbales/e-mail peuvent être formulées par l'équipe pédagogique auprès des riverains, élus locaux, responsables d'entreprises,... pour être autorisé à réaliser des MSP.

Toutes les autorisations obtenues sont conservées par l'organisateur.

Des conventions sont signées entre le SDIS de l'Ain et des partenaires publics ou privés (Ex : Office HLM). L'organisateur de formation veille à s'assurer de la validité de ces conventions et le cas échéant à leur renouvellement.

	Jour en Présentiel
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	
FORMATEUR	2
LOGISTICIEN	1 (optionnel)
CONDUCTEUR	SO
LOGISTIQUE	
ENGIN	1 EPT
KIT	Matériel sur demande et selon disponibilité du groupement
VECTEUR LOG	NON
DÉPLACEMENT	OUI, localement
SALLE	1
REPAS	10 à 11
HÉBERGEMENT	SO
PLATEAU TECHNIQUE	
MAF	SO
CAISSON	SO
CEPARI	SO
AIRE GAZ	SO
AIRE DESINCAR	SO
AIRE SD	SO

SO : Sans Objet

Modalités d'évaluation

La finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie de l'apprenant dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel et ce, en vue de la délivrance de l'attestation.

A l'issue de la formation, l'équipier ARI Protection doit être capable de porter l'ARI avec aisance et dans le respect des règles de sécurité et des doctrines opérationnelles afin de :

- **Réaliser des reconnaissances limitées à une pièce à la fois, de plain-pied et jusqu'au R+2 ;**
- **Sortir une victime par un ouvrant lors d'une intervention mettant en cause une ou plusieurs victimes ;**
- **S'intégrer dans un dispositif de secours sous l'autorité d'un COS.**

Le sapeur-pompier apprenant est évalué de manière continue et individuelle. La mesure des compétences se réalise lors de MSP correspondantes aux activités et aux compétences décrites dans le RIOFE.

- Les compétences liées au port de l'ARI (Bloc de compétences 1 à 3) sont évaluées au cours de la formation.
- Les compétences transversales (Bloc de compétences D) sont évaluées par l'équipe pédagogique au cours de la formation présentielle et à partir de l'observation des activités de l'équipier. En fin de formation, les formateurs complètent le tableau d'évaluation des compétences transversales (Page 10). Cette annexe est adressée avec le livret de suivi individuel par mail à l'apprenant. Un original est conservé dans le dossier administratif du stage.

L'évolution de l'acquisition des compétences est inscrite sur un livret de suivi individuel (Annexe 2). Ce livret est complété en fin de formation par l'équipe pédagogique. Une copie de ce livret est envoyée à l'apprenant qui sera chargé de la transmettre à son supérieur hiérarchique. L'original est archivé dans le dossier administratif.

Trois temps d'évaluation sont présents dans la formation intitulée « ARI Protection » :

- Débriefing post-action :

Les MSP sont suivies d'un débriefing réalisé par un formateur.

Celui-ci indique aux apprenants les compétences en jeu et les accompagne dans leur auto-évaluation. A l'issue de cette réflexion partagée, le formateur remplit le livret de suivi individuel de l'apprenant. (Annexe 2). Ce tableau synthétise le degré d'acquisition des compétences selon trois critères (Acquis / En cours d'acquisition / Non Acquis). Cet outil permettra au formateur d'établir le procès-verbal de fin de formation. Une compétence non évaluée lors des mises en situation est notée « NE = Non Évaluée ».

Lors du débriefing, l'apprenant réfléchit à ses actions et verbalise les raisons de ses décisions. Cette verbalisation est accompagnée par le formateur afin de centrer la réflexion sur les besoins individuels.

L'équipe pédagogique analyse les pratiques à l'aide d'outils d'observation de leur choix (Vidéos, grilles d'observation critériées, prises de notes, carnet de bord...). Ces éléments sont pris en compte tout au long de la formation et portés à la connaissance de l'apprenant.

- Évaluations formatives critériées :

Le contrôle des connaissances et des habiletés peut être réalisé à partir de QCM, QROC, interrogations orales ou d'APP. Des outils d'observation critériés peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique.

Les évaluations formatives liées aux performances relatives aux techniques et aux procédures peuvent être évaluées lors des MSP en s'appuyant sur des fiches d'évaluation formative critériée (Page 15).

Ces fiches d'évaluation n'ont pas vocation à être utilisées systématiquement. Elles sont ponctuellement utilisées par l'équipe pédagogique pour révéler le degré de performance de l'apprenant.

Les indicateurs (critères) portent sur :

- La qualité de la réponse : Exactitude, précision, rigueur,...
- Le process utilisé pour y répondre : Habileté, adéquation, adaptation,...
- Les normes applicables : Connaissances, respect, conformité,...
- Le comportement : Attitudes, autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence,...

- Évaluation sommative :

L'évaluation sommative des compétences est réalisée à partir de l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier le

niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique est chargée de l'analyse du livret de suivi individuel ainsi que, le cas échéant, des évaluations supplémentaires (Questionnaire diagnostique de la plateforme numérique éventuel, auto-évaluations, QCM, QROC, fiches d'évaluations critériées...).

Un temps sera consacré à la formalisation de l'évaluation sommative :

« L'entretien final d'acquisition » :

En fin de formation, l'équipe pédagogique se réunit pour déterminer si les apprenants ont acquis ou non l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel.

Les formateurs consultent les livrets de suivi individuel ainsi que les éventuelles évaluations supplémentaires.

Ils renseignent pour chaque stagiaire le tableau de validation des compétences qui détermine la validation ou non de la formation.

Trois niveaux de pondération sont identifiés (Acquis / En Cours d'Acquisition / Non Acquis). Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être à minima être « En cours d'acquisition ».

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation d'un bloc de compétences et donc de la formation.

Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Un Procès-Verbal (Page 20) est établi par le jury en fin de formation. Il précise pour chacun des apprenants la validation ou non des blocs de compétences et les modalités de mise en œuvre du plan d'action.

Sur demande d'un apprenant, ou en cas de non validation de la formation, un entretien final d'acquisition peut être réalisé avec un formateur.

Celui-ci consistera en un échange visant à accompagner l'apprenant dans l'analyse des causes de la non-validation des compétences définies dans le référentiel.

L'évaluation des compétences transversales par l'équipe pédagogique

COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'ÉQUIPIER ARI PROTECTION					
Activités	Compétences associées	Performances	NA	ECA	A*
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules	- Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention - Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement			
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	- Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux			

*** NA = Non Acquis / ECA = En Cours d'Acquisition / A = Acquis**

En fin de formation, le responsable de stage apporte une appréciation dans la case ci-dessous. Ce document est adressé avec le livret de suivi individuel en fin de formation à l'apprenant qui est chargé de la transmettre à son supérieur hiérarchique.

Appréciation en fin de formation par le responsable de stage :

Nom et signature de l'apprenant :

Concevoir et animer des MSP

Les équipes pédagogiques créent des parcours individualisés centrés sur une mixité de techniques pédagogiques. Cependant, les MSP doivent représenter 70 % du temps pédagogique, et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non de la compétence par l'apprenant.

Une analyse des risques est effectuée avant chaque création de MSP.

L'organisation de MSP dans des établissements recevant du public (ERP) ou dans les établissements répertoriés (ETARE), doivent faire l'objet d'une information préalable auprès du chef du bureau prévention ou prévision du groupement territorial concerné.

En fonction des coutumes ou du contexte local, l'autorité municipale sera avisée, au préalable, de toute action de formation sur le territoire de la commune (Ex : Mail/téléphone au secrétariat de mairie).

Une autorisation préalable de l'autorité municipale ou des services compétents, doit être recherchée avant l'organisation des mises en situation sur la voie publique ou bâtiments publics.

Pour chaque MSP réalisées à l'extérieur des structures du SDIS01, susceptibles de générer des appels au 18-112, une information systématique doit être faite auprès du CTA/CODIS à chaque début et fin de MSP en précisant l'adresse exacte et le scénario réalisé.

Pendant les phases de transit des véhicules en MSP, le code de la route doit être respecté. L'utilisation du gyrophare et du deux tons est proscrite.

Sur les lieux de la MSP, pour assurer la sécurité des intervenants, les moyens de signalisation et de sécurisation doivent être mis en œuvre (gyrophare, balisage d'urgence, EPI...).

Les fréquences radio à privilégier sont :

- Canal tactique DIR 663
- Canal GR 246

Le CODIS doit être avisé de l'utilisation de ces fréquences.

La sollicitation d'un citoyen (Victime, témoin, requérant...) nécessite l'accord de celui-ci. L'acceptation par ce dernier le place comme collaborateur occasionnel « sollicité » du service public au terme de la jurisprudence. Une attention sera portée sur les personnes en situation de handicap, les mineurs et les adultes placés sous la responsabilité d'un tuteur. Dans ces deux derniers cas, l'autorisation du tuteur légal sera recherchée.

La mise en œuvre de feux réels doit être faite dans le respect des procédures départementales et le cas échéant des dispositions spécifiques prévues dans la convention qui régit les conditions d'utilisation du bâtiment.

L'emploi d'odorant « gaz naturel » nécessite une information préalable des occupants des lieux et/ou du voisinage. Avant de quitter les lieux, l'équipe pédagogique veillera à ventiler les locaux et s'assurer que les odeurs ne provoquent pas d'inquiétude auprès des habitants.

Bonne pratique : Des relevés peuvent être réalisés avec l'explosimètre avant de quitter les lieux et ainsi s'assurer qu'une fuite réelle ne soit pas dissimulée par l'emploi d'odorant de formation.

Une attention particulière doit être portée par les intervenants pour éviter de créer d'éventuels dégâts ou salissures. Un kit de nettoyage est spécialement mis à disposition de l'équipe pédagogique pour laisser les lieux des MSP en bon état de propreté.

La sécurité des intervenants (Apprenants, formateurs, tiers personne) est de la responsabilité de l'équipe pédagogique durant toutes les phases de la formation. Les sites d'exercices doivent répondre aux exigences minimales de sécurité. A cette occasion, les MSP sont adaptées au contexte. (Exemple : Proscrire l'utilisation d'eau en présence d'énergie électrique).

L'intervention en hauteur ou sur des voies ouvertes à la circulation doit répondre aux éléments de sécurité incombant à ces environnements.

Enfin l'utilisation de gaz toxique, inflammable et/ou explosif est proscrite.

Un apprenant qui s'estime en danger grave et imminent lors d'une MSP, peut faire valoir son droit de retrait sans que cela porte préjudice à la validation de la formation. Néanmoins, en cas de situations répétées et non justifiées par ce dernier, l'équipe pédagogique veillera à s'assurer de ses aptitudes physiques et mentales notamment en appréciant ses facultés de gestion du stress.

Concevoir et animer APP

30 % du temps de la formation est consacré à la mise en œuvre d'APP. Toutes les techniques et méthodes pédagogiques peuvent être mise en œuvre pour atteindre les compétences du référentiel (Présentiel, distanciel, immersion, tutorat, MSP, APP, POAD...)

L'équipe pédagogique adapte les techniques et outils pédagogiques en recherchant la participation active des apprenants.

Le travail en sous groupe, la discussion et la recherche de solutions, l'animation d'APP par les apprenants, sont autant de solutions qui favorisent l'implication des apprenants, ils doivent être proposés par l'équipe pédagogique.

L'organisation et la mise en œuvre des APP doit être conforme aux règles établies dans le RIOFE accompagnateur de proximité.

NB : Il est conseillé que l'animation d'un APP par un apprenant se fasse en présence d'un membre de l'équipe pédagogique afin de s'assurer que la teneur des propos réponde aux éléments de doctrine en vigueur au SDIS de l'Ain.

Mises en Situation Professionnelles et Ateliers Pédagogiques Personnalisés

n°	Thème	Problématiques		Difficulté (1 à 3)	Obligatoire		APP	
		Principales	Secondaires		O	N	n°	Intitulé
1	Feu d'habitation au RDC	. Méthode AIDES		1	x		1	Méthode AIDES
		. Recherche d'une victime dans la pièce					2	Accoutumance au port de l'ARI
		. Extraction de la victime					3	Contrôle croisé et RAPACE
			. Malaise ou dysfonctionnement de l'ARI	3		x	4	Notions d'auto-sauvetage
			. Forcement de l'accès	2		x		
			. Présence de bouteilles de gaz	2		x	5	GDO Interventions en présence de bouteilles de gaz soumises à un incendie ou à un choc
			. Limite d'engagement (lecture des fumées)	3		x	6	Lecture des fumées
2	Feu d'habitation en R+1 ou R+2	. Méthode AIDES		1		x	7	Manipulation de l'échelle à coulisse
			. Victime dans la pièce	2		x	8	Extraction d'une victime sur échelle à coulisse
3	Feu en infrastructure	. Limites d'engagement		2		x		
		. Cloisonnement de l'incendie						

(*) Les APP en gras sont obligatoirement réalisés pendant la formation

 AUTO DIAGNOSTIC POST ACTION		
Nom, prénom : _____ Date : _____		
Thème de la MSP : _____		
OBSERVER	<u>Ce que j'ai observé</u> <u>Difficultés</u> Personnes (SP, victimes, tiers) Urgence vitale : _____ Traumatisme / Brûlure : _____ Intoxication / Asphyxie : _____ Panique : _____ Problème matériel sur porteur : _____ Autres : _____ Biens Incendie / Explosion : _____ Effondrement : _____ Propagation : _____ Électricité / Gaz : _____ Risques particuliers : _____ Autres : _____ Environnement Météo : _____ _____ _____	
	<u>Ce que j'ai analysé</u> <u>Difficultés</u> 	
	<u>Ce que j'ai décidé</u> <u>Difficultés</u> 	
	Efficacité des actions ?	
	<u>Mes axes de travail</u> 	

Le formateur évalue les performances de l'apprenant

FICHE D'ÉVALUATION FORMATIVE CRITERIEE

ARI Protection	CIS / CPINI	N°
----------------	----------------------	----

NOM	PRÉNOM	DATE	 / /
FORMATEURS	- Grade/Nom/Prénom : - Grade/Nom/Prénom :		

Bloc de compétences 1 et 2 : Porter l'ARI et réaliser un sauvetage selon la méthode AIDES

Analyser son environnement	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
- Tester l'ouvrant (Ouvert ? A forcer ? Etc)			
- Observer les signes sur les ouvrants (Suies, fumées, bruits, Etc)			
Observations :			
Engagement sous ARI – AVANT	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
- Effectuer le RAPACE			
- Effectuer un contrôle croisé			
Observations :			
Engagement sous ARI – PENDANT	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
- Analyser du volume depuis l'ouvrant : « Je m'engage, oui ou non ? »			
- Utiliser la liaison personnelle			
- Appliquer la méthode AIDES : Accéder Isoler Désenfumer Explorer Sauver			
- Passer au volume suivant par l'extérieur			
- Porter l'ARI avec aisance			
- Rendre compte			
Observations :			
Engagement sous ARI – APRES	Non réalisé/Non adapté	Inefficace	Efficace
- Remettre en service les ARI			
- Contrôler le masque visuellement			
- Ranger le matériel nettoyé			
- Signaler toute anomalie			
- S'hydrater			
Observations :			



Le contrôle croisé



Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un binôme de stagiaires et commenté par le formateur.

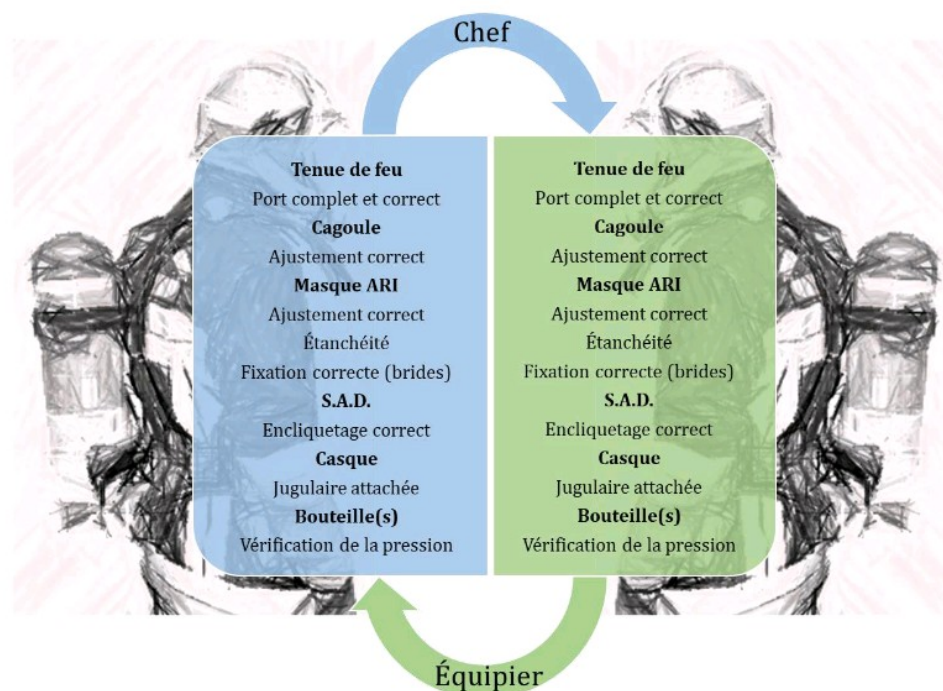
Points clés à aborder

► Le contrôle croisé intervient une fois l'habillage du SP effectué. Étape obligatoire avant engagement.

► **Ce contrôle garantit la protection du binôme.**

► Il consiste à vérifier la mise en place correcte des EPI :
→ Tenue de protection, ARI, masque, SAD.

► La liaison SAD-masque est vérifiée en faisant pivoter la SAD, tout en exerçant une légère traction dessus.



Ressources documentaires

► GTO Engagement en milieu vicié

Logistique

► Deux ARI complets

Le RAPACE



Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un stagiaire et commenté par le formateur.

Points clés à aborder

► Dès qu'un SP reçoit l'ordre d'engagement, celui-ci effectue le RAPACE :

- R → Robinet ouvert
- A → Ajustement du harnais
- P → Pression au manomètre
- A → Armement des systèmes sonores de détresse (Sifflet + BSL)
- C → Code de communication
- E → Étanchéité du masque

► La pression au manomètre ne peut être inférieure à la pression nominale moins 10 %, soit 270 bars pour une bouteille de 300 bars et 180 bars pour une bouteille de 200 bars.

Ressources documentaires

► GTO Engagement en milieu vicié

Logistique

► Un ARI complet



Le parcours d'aisance ARI

Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un formateur, sous la forme d'un parcours d'aisance reproduisant les conditions de terrain d'utilisation de l'ARI.

Points clés à aborder

- ▶ Le parcours devra comporter :
 - Un passage étroit contraignant le SP à se baisser (augmentation du volume du porteur)
 - Un passage à genoux
 - La montée à une échelle à coulisse et le passage à l'étage (ballant)
 - Le passage par dessus un obstacle d'environ 1,20 m (entrer et sortir par une fenêtre)
 - Au moins 1 minute de marche rapide (augmentation de l'espace mort)

Ce parcours durera entre 5 et 10 minutes.

- ▶ Quel est le but de cette évaluation ?
 - Développer une facilité dans la progression
 - Gérer sa consommation d'air
 - Appréhender la modification du schéma corporel
 - Gérer son stress
- ▶ L'attitude de l'évaluateur :
 - Accompagnement bienveillant
 - Montée en puissance progressive de la difficulté
 - Adaptation du parcours aux conditions et aux stagiaires

Ressources documentaires

- ▶ ENASIS
 - ▶ Tronc commun
 - ▶ INC
 - ▶ ARI

Logistique

- ▶ Locaux et mobilier du CIS
- ▶ 2 ARI complets



La méthode A.I.D.E.S

Conditions de réalisation

L'atelier est réalisé par un formateur sur site de façon à illustrer la mise en œuvre de cette méthode.

Points clés à aborder

Cette technique de recherche et de sauvetage consiste en l'exploration pièce par pièce depuis l'extérieur (on ressort à l'extérieur entre chaque exploration) des locaux dans lesquels on peut suspecter la présence de victime.

► **A**ccéder

Le chef et l'équipier se présente devant le volume. Analyse l'environnement et entre le cas échéant (décrire les conditions le permettant).

L'équipier pénètre pendant que le chef, qui reste à l'ouvrant, surveille les conditions thermiques et recherche à la Cathe d'éventuelles victimes.

► **I**soler

L'équipier va directement à la porte de la pièce pour la fermer et ainsi isoler le volume du feu.

Il balaye juste derrière la porte pour rechercher la présence d'une éventuelle victime avant fermeture.

► **D**ésenfumer

► **E**xplorer

L'équipier effectue une recherche rapide de victime dans le volume avant de le quitter.

► **S**auver

Ressources documentaires

- Fiche opérationnelle filière incendie

Logistique

- Site de MSP
- ARI / Cathe / machine fumée froide / mannequin / échelle à coulisses / outils de forçement



SDIS DE L'AIN

Service Formation-Sport

PROCÈS VERBAL

Commission d'attribution des compétences

☐ Suite à formation ☐ Suite à demande de dispense de formation

ARI Protection en date du : _____

Matricule	Nom	Prénom	CPINI / CIS	Date de naissance	Bloc de compétences (1)				Suite à donner à l'agent (S)	Diplôme à éditer OUI/NON
					1	2	3	D		

Quorum 3/4, décision à la majorité, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante

(1) Conformément à la proposition d'aptitude de l'équipe pédagogique ou de la commission de dispense de formation. (A) acquis, (ECA) en cours d'acquisition, (NA) non acquis

(S1) : Proposition d'aptitude avec réalisation d'un plan d'action et avec perfectionnement et maintien des acquis pour conserver l'aptitude opérationnelle.

(S2) : Proposition de non validation avec plan d'action et nouvelle évaluation du ou des blocs non acquis.

(S3) : Proposition de non validation avec nécessité de suivre de nouveau la formation.

BLOCS DE COMPÉTENCES :

1 : Porter l'ARI

2 : Réaliser un sauvetage selon la méthode AIDES

3 : Participer à une opération sous l'autorité d'un COS

D : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Responsable de l'action Pédagogique <i>Rapporteur</i>	Membre de l'équipe pédagogique <i>Membre</i>	Directeur de l'organisme de formation <i>Président</i>
--	---	---